

OFFICE DE LA POPULATION
 Téléphone direct : 021 781 07 40
 E-mail : controle.habitants@savigny.ch

Démarche pour une carte d'identité

Situation Familiale	Présence de l'enfant requise	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité de l'un des deux parents
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité du parent présent • Copie du document d'identité du parent absent (ou document de séparation avalisé avec mention du droit de garde)
Parents divorcés	<p>Si la garde de l'enfant est avec l'autorité parentale pour un seul parent, le parent concerné doit être présent.</p> <p>Si l'autorité parentale de l'enfant est conjointe, présence des deux parents ou de l'un des deux parents muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement de divorce définitif et exécutoire de l'autorité parentale
Parents pacsés	Les deux parents ou l'un des deux parents muni d'une procuration et copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou du père de l'enfant avec une procuration de la mère et une copie de son document d'identité	<ul style="list-style-type: none"> • Acte d'origine de la mère
Parents mineurs	La mère de l'enfant et du représentant légal de la mère	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère

Ouverture : **matin :** **tous les jours de 8 h.30 à 11 h.30**
 après-midi: **jeudi de 13 h.30 à 19 h.00**